

C O N F O R T
+ B I E N - E T R E
= B O I S



Pour votre confort, rénovez en bois !



Performance, économie, liberté, confort

OSEZ LE BOIS !

Au-delà de ses qualités écologiques et ses performances architecturales, le bois utilisé dans vos projets de rénovation vous garantira un bien-être immense. Il s'intégrera parfaitement à votre habitation et saura se marier avec tous les autres matériaux.



© Fabien Delaron / Gallet Architectes

Rénovez et faites des économies pour l'avenir

Les performances isolantes du bois font de lui l'allié idéal des bâtiments basse consommation.

Les économies de chauffage réalisées, tant sur l'investissement que sur le fonctionnement, atteignent 20 à 30 % pour une construction traditionnelle des années 1970.

Fabrication, transport, mise en œuvre : à chaque étape de vos travaux, le bois vous permettra de réduire les dépenses énergétiques.

Mieux, il vous donnera l'**opportunité d'augmenter la « valeur verte » de votre habitation** (la valeur verte s'apprécie comme survalueur financière de l'habitation liée à sa qualité environnementale).

L'isolation thermique est le premier devoir en termes de sauvegarde de l'énergie, quelle que soit l'origine de celle-ci.





© Thinkstock



© yuliyia / fotolia



© Daxevnik / ATB

Le saviez-vous ?

Le bois isole mieux que la plupart des autres matériaux de construction. Sa conductivité thermique varie entre 0.13 et 0.3 W/(m.K).

Offrez-vous le confort que vous méritez

S'isoler du froid et limiter les déperditions de chaleur de son habitat ? Rien de plus facile avec le bois ! De par sa faible conductivité thermique, ce matériau limite les ponts thermiques. Il participe notamment à l'équilibre hygrométrique des pièces. Utiliser le bois vous permettra ainsi de répondre aux nouvelles réglementations, mais aussi d'anticiper les mesures futures.

Attention, les travaux d'isolation modifient l'aération du logement. Le bâtiment étant plus étanche à l'air, il est impératif d'installer une ventilation générale et permanente (ou de la rénover) afin d'assurer un air sain et d'éliminer les risques de condensation dans les parois.

Comment améliorer votre confort acoustique et limiter les nuisances sonores ?

L'absorption acoustique de la paroi dépend de sa résistance au passage de l'air et de son épaisseur. Plus elle résiste à l'air, plus elle est épaisse, et plus elle est absorbante.

Massif, en lames disjointes, en panneaux perforés ou en aggloméré, **le bois trouvera la solution idéale pour isoler votre maison.** Ce matériau corrigera parfaitement l'acoustique de vos pièces, aussi bien pour empêcher la pénétration des bruits extérieurs que pour la transmission des bruits intérieurs aux pièces adjacentes

Un professionnel qualifié sera en mesure d'apporter les meilleures solutions à votre projet.

Habillez votre maison selon vos envies

Le bois est sans conteste le matériau de toutes les ambiances, de la plus design à la plus traditionnelle. La diversité des styles, des couleurs, des essences et des matières du bois vous offrira une multitude de rendus différents à l'intérieur comme à l'extérieur de votre habitat. Laissez parler librement votre créativité, et transformez votre habitation, même très commune, en un habitat de caractère qui prendra de la valeur !

Le bois est un matériau très léger et modulable, qui s'adapte aisément à toutes les envies de rénovations. Il s'associera harmonieusement à toutes les matières de votre logement : béton, brique, verre, pierre, acier, aluminium. Le bois offre de multiples solutions d'agencement, ce qui **permet d'exploiter les moindres espaces d'une habitation** : dans une montée ou sous un escalier, en soupente, en mezzanine, en cloison mobile, dans une niche ou un placard, le long d'un couloir...

Bon plan

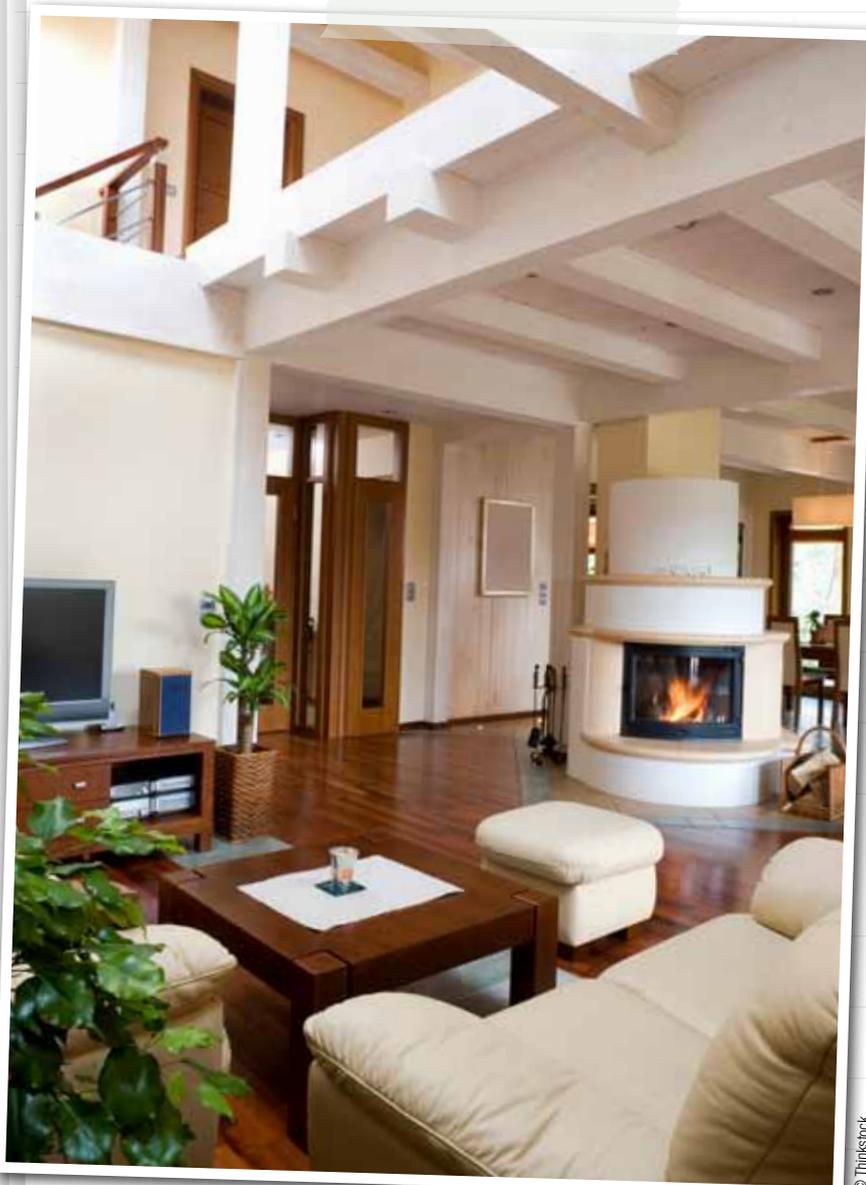
changez dès maintenant vos menuiseries, isolez votre habitation par l'extérieur et ajoutez y un bardage bois, vous pourrez accéder aux aides financières et fiscales de l'Etat en faveur des projets qui contribuent à préserver l'environnement.



Pensez au bois pour OPTIMISER L'ESPACE

Quelle que soit la surface dont on dispose, il est toujours possible d'optimiser volumes et rangements.

Le bois vous permettra de rénover votre habitat en donnant la priorité à l'espace ! Vous pourrez jouer sur les perspectives, moduler l'espace, et prendre de la hauteur en exploitant les combles ou créant une mezzanine.



© Thinkstock

Prenez de la hauteur

Si votre habitation bénéficie d'un volume à grande hauteur, l'aménagement d'une mezzanine en bois est une solution idéale pour augmenter partiellement la surface d'une pièce (living, chambre...) ou d'un studio. Esthétique du matériau et légèreté de la structure permettront à votre mezzanine en bois de se plier à bon nombre de contraintes techniques. Grâce au bois, elle sera rapide à mettre en œuvre et vous offrira un bel espace semi ouvert pour un faible coût.

Elle se compose de 4 éléments distincts (la structure porteuse, le plancher, le garde corps, l'escalier) et peut être auto-portée sur poteaux ou en porte-à-faux avec appuis et suspensions. Selon le gain de surface et l'effet souhaités, la mezzanine peut être carrée, rectangulaire, cintrée, découpée...

La modularité du matériau bois répondra à toutes vos envies !

Bon à savoir

Pour aménager une mezzanine, et que les m² supplémentaires créés puissent être comptabilisés dans le cadre de la loi Carrez, vous devez disposer au minimum de 4 mètres de hauteur sous plafond, car celle-ci doit être positionnée à au moins 1,90 m du sol (épaisseur de la structure comprise) et à au moins 1,80 m du plafond afin d'optimiser l'espace habitable.



© Aleksandr Moroz / Fotolia

Les atouts du bois :

- le bois stocke du carbone (un m³ de bois utilisé = 1 tonne de CO₂ stockée).
- le bois est un matériau naturel et renouvelable.
- Le bois nécessite très peu d'énergie pour être transformé.

Exploitez vos combles

Les envies changent, et le besoin d'espace s'impose ! **N'hésitez pas à exploiter tous les espaces existants de votre habitation.** Le bois vous permettra d'aménager facilement vos combles. N'oubliez pas toutefois de penser à **réaliser avant vos travaux un diagnostic de l'existant** afin d'identifier les contraintes qui seront liées à ce projet. Murs inclinés, conduits de cheminées, faible hauteur sous le faîtage demanderont ingéniosité et solutions adhoc.

L'aménagement des combles constitue une option très appréciée des particuliers et une alternative économique aux projets d'extensions ou surélévations.



© cndb

info pratique

pour être habitables, au sens de la loi Carrez, mais rien n'oblige, vos combles devront posséder une hauteur sous plafond de 1,80 m au minimum et avoir une pente de toit de plus de 30%.



© Thinkstock



Bien choisir son revêtement en bois

en fonction de l'usage prévu, il faudra vous orienter vers un bois plus ou moins dur. La dureté du bois indique les utilisations pour lesquelles le bois sera ou non adapté. Pour un escalier de grenier peu fréquenté, un bois tendre, moins résistant mais souvent plus économique, fera parfaitement l'affaire. En revanche, dans un hall d'entrée, optez pour un bois dur qui supportera sans dommages les passages répétés.

Mettez vos projets en marches

Vous souhaitez remplacer un escalier abîmé ou dessiner un nouvel escalier dans le cadre de la création d'une nouvelle pièce ou d'une mezzanine ? Le bois se mettra rapidement en ordre de marches pour vous apporter design et résistance.

Choisissez tout d'abord le type d'escaliers qui vous correspond, le bois s'adaptera à tous vos besoins : droit, 1/4 tournant bas, 1/2 tournant, ou en colimaçon. Bien qu'il existe des escaliers

dits standards (pour lesquels les dimensions et les sections de bois sont prédéfinies), votre menuisier vous proposera différentes options qui vous permettront de personnaliser votre escalier facilement : choix entre plusieurs essences, présence ou non de contremarches, choix ou non d'un autre matériau pour l'ajout d'un garde-corps, et surtout réalisation sur mesure !



© Thinkstock



© alexandre zveiger / fotolia

Choisissez chaleur et confort aussi pour votre extérieur

L'aménagement d'une terrasse en bois peut également vous offrir **un nouvel espace qui s'intégrera parfaitement à son environnement**. Votre nouvelle terrasse en bois s'installera aussi bien sur un sol dur (chape de béton, balcon, etc.) que sur terrain naturel. Avec des lames comme avec des caillebotis, le bois apportera à votre terrasse douceur, naturel, et longue durée.

Un entretien bi-annuel à la brosse ou au jet d'eau haute pression permet de garantir une bonne longévité. Pour limiter l'évolution de la teinte, vous pouvez également appliquer une finition.

Si votre terrasse ne dépasse pas 60 cm de hauteur ni 20 m² de surface et qu'elle n'est pas couverte, vous n'avez en principe pas besoin de permis de construire. Certaines communes exigent néanmoins une déclaration de travaux : renseignez vous auprès de votre mairie.

Bon à savoir

Pour garantir la longévité de votre terrasse en bois, veillez à choisir des bois de classe 1 à 3, qui résisteront très bien aux agressions.

Les essences de bois utilisées pour la réalisation des terrasses doivent répondre à certaines exigences techniques. La principale est la durabilité du bois.

Les essences de bois sont classées sur une échelle de 1 (très durable) à 5 (non durable), en fonction de leur résistance aux agressions.

Pour une terrasse en bois, un bois de classe 1 à 3 est recommandé.





Isolation, menuiseries et habillage bois : GARANTISSEZ VOTRE CONFORT

Une mauvaise isolation thermique est la principale cause des déperditions de chaleur, et donc de consommation d'énergie de la maison. Une isolation thermique, par l'intérieur ou par l'extérieur, créera un rempart des flux entrants et sortants. Pensez au bois pour vos travaux de rénovation et d'isolation ! Matériau écologique et performant, il produit très peu de nuisances : le chantier restera sec et propre. Les déchets, sciures et copeaux, seront quant à eux entièrement recyclables.



© Oleksandr Moroz / fotolia



© Ingo Bartussek / fotolia

Frontières entre l'intérieur et l'extérieur, les menuiseries sont des points stratégiques de la maison qui permettent de laisser rentrer la lumière mais aussi une aération naturelle de la maison tout en jouant un rôle essentiel dans l'isolation thermique du bâti. Il faut donc leur accorder un soin tout particulier.

Le choix de vos menuiseries pourra dépendre de la situation climatique de votre région, mais surtout de l'étanchéité et du type d'isolation de votre habitation.

Opter pour des menuiseries en bois associées à un double vitrage vous permettra de réaliser 30 % d'économies par rapport au simple vitrage. Une façon rapide et efficace d'allier isolation et esthétique !

Zoom sur le label BBC* rénovation

Son application est volontaire (il n'est pas obligatoire), et peut s'appliquer à tout type de bâtiment, y compris les maisons individuelles. Construire ou rénover selon ce label n'est pas forcément plus cher et pourra apporter une plus value à votre maison.

En savoir + : effnergie.org

* Bâtiment Basse Consommation



© Nicolas Guerin architecte



© Nicolas Guerin architecte

Isolez votre maison par l'extérieur

Dans le cadre d'une rénovation thermique, l'isolation extérieure associée à un revêtement en bois s'impose comme une solution efficace pour les parois et les toitures.

Appelée aussi « mur-manteau », l'isolation thermique par l'extérieur consiste à doubler une façade par un système composé d'un isolant et d'un revêtement (assurant protection et finition). Cette méthode vous apportera de nombreux avantages :

- Elle préserve 100 % des surfaces habitables
- Elle supprime en grande partie les ponts thermiques : dalles, planchers, murs de refends, cloisons...
- Elle protège les murs des dégradations liées aux variations climatiques et aux chocs
- Elle assure un meilleur confort thermique de l'habitat, évite les effets « paroi froide » et limite les phénomènes de condensation dans les murs (qui sont à la même température que l'air ambiant)
- Elle évite l'inconvénient émissions de gaz nocifs dans le logement (polystyrène, colle...)
- Elle permet de rénover en même temps la façade de votre habitation

Et surtout, il ne sera pas nécessaire de déplacer les meubles, de refaire la décoration ni de perturber la vie de la famille !

L'isolation extérieure pourra être assurée par de nombreux matériaux : isolants synthétiques (polystyrène, polyuréthane), minéraux (laines de roche, de verre), ou encore naturels (chanvre, fibre de bois, ouate de cellulose...).

Le décret n°2009-1247 du 16 octobre 2009 relatif à la surface hors œuvre des constructions facilite très fortement le recours aux isolations thermique et acoustique par l'extérieur. Il prévoit désormais que « les surfaces de plancher supplémentaires nécessaires à l'aménagement d'une construction existante en vue d'améliorer son isolation thermique ou acoustique ne sont pas incluses dans la surface de plancher développée hors œuvre brute de cette construction ».

Le bardage bois : aussi pratique qu'esthétique

En extérieur aussi le bois a sa place, dès lors que l'on respecte certains principes.

La pose d'un bardage bois sur l'isolation extérieure nécessite d'être réalisée avec un soin particulier, pour un chantier réussi et durable.

Le type de pose, le choix des parements et de leurs finitions sont essentiels. Ils contribueront à donner à votre habitation son aspect extérieur final et son caractère.

Bon à savoir

Les règles Professionnelles du DTU* 41.2 vous garantissons une pose optimale de votre bardage.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un professionnel qualifié. Il saura vous conseiller efficacement !

*Les DTU (Documents Techniques Unifiés) sont des contrats type entre le client et l'entreprise en charge d'un lot de travaux. Ils identifient les limites des prestations que doit réaliser l'entreprise. Les prescriptions techniques contenues dans ces documents permettent d'éviter des sinistres. Ils sont ainsi considérés comme règles de l'art.



© Ingo Bartussek / fotolia



© Graphies.theque / fotolia

Isolez vos murs intérieurs

L'isolation par l'intérieur de votre habitation est une bonne solution si vous avez déjà entrepris des travaux de rénovation intérieure, auxquels l'isolation pourra s'ajouter facilement. Cette méthode s'avérera également utile dans le cadre de certaines contraintes d'urbanisme.

Avant de commencer les travaux, assurez-vous toujours que les murs soient secs !

S'ils sont humides, il faut les assécher, pour cela il existe différentes méthodes que des professionnels avertis pourront mettre en œuvre.

Quelques exemples :

- assécher les murs par injection d'un (gel) captant l'humidité
- créer une coupure de la capillarité, à l'aide d'un film, entre le mur et les éléments à installer
- laisser une lame d'air entre le mur et l'isolant afin d'évacuer l'humidité vers l'extérieur

Pensez au toit

Zone de déperditions thermiques importantes (15 à 30 % selon les cas), la toiture doit aussi être isolée. Avec le bois, la rénovation de la toiture peut se faire par l'extérieur aussi bien que depuis l'intérieur.

Par l'intérieur : dans des combles perdus, souffler ou poser de l'isolant sur le sol est simple et économique. Une autre solution consiste à poser l'isolant sur une ossature métallique.

Cette solution réduira un peu la surface habitable mais s'avère plus économique.

Par l'extérieur : bien que son coût reste un peu plus élevé, l'utilisation des panneaux supports de couverture isolera efficacement les combles en éliminant les ponts thermiques, préservera le volume habitable et permettra de recevoir les éléments de couverture en un temps record.



© virtua73 / fotolia

conseil pratique

En milieu humide, laissez 3 cm entre le sol et les lames, préalablement imprégnées d'une solution hydrofuge fongicide.

Habillez votre intérieur de la tête aux pieds

Grâce aux lambris et parquets, le bois vous isolera et donnera un nouveau style à votre maison ! Il vous permettra notamment de :

- **décorer** une pièce à vivre (salon, living, chambre...)
- **embellir** une pièce humide (cuisine, salle de bains)
- **protéger** les soubassements d'un mur (couloir, chambre d'enfant, salle d'attente...)
- **rénover** rapidement des murs et sols abîmés exempts d'humidité
- **isoler thermiquement** les murs froids
- **isoler phoniquement** les murs mitoyens, sous-faces et cloisons

Constitué d'un parement décoratif, d'un contreparement, et de rives à rainures et languettes, le lambris se déclinera selon vos envies. Collé, cloué, flottant, massif ou contrecollé et stratifié, le type de pose dépendra de l'état de votre mur. **N'hésitez pas à utiliser des lames de différentes longueurs pour créer des effets graphiques uniques sur vos murs !**

De plus, la pose d'un parquet en bois répond parfaitement à la réglementation fixant à 58 dB (décibel) le niveau acoustique maximum toléré en France. Vous pourrez choisir votre bois en fonction des classes d'usages de votre sol (à définir entre les zones de passages moyens à intenses) et personnaliser votre parquet grâce aux multiples finitions existantes. **La richesse de ses teintes et sa sensualité naturelle apportent ainsi chaleur et bien-être à notre habitat.**



« L'isolation constitue une réelle préoccupation dans l'habitat d'aujourd'hui. Le plus important est de ne pas avoir une vision parcellaire de l'isolation, il faut l'envisager de façon globale. Il est donc primordial d'effectuer un bon diagnostic, le plus complet possible. Pour cela, le recours à un professionnel qualifié, capable de juger de l'étendue et la pertinence des travaux, est primordial car il saura vous orienter vers des travaux pertinents ».



Extension-surélévation : LE BOIS CRÉATEUR D'ESPACES

Dans le contexte actuel, il peut s'avérer plus intéressant de modifier son logement que d'en acheter un nouveau. Créer de nouvelles pièces devient facile avec le bois. Grâce à ses qualités mécaniques et thermiques qui favorisent une grande portance et permettent de construire des murs moins épais, ce matériau rend en effet particulièrement facile la réalisation de projets d'extension ou de surélévation, notamment lorsque les fondations ou la structure du bâtiment sont fragiles.

Pensez donc à créer des nouvelles pièces avec le bois, en extension au sol ou surélévation en étages. Ces projets pourront s'inscrire dans la continuité des lignes originelles de votre maison, ou au contraire créer une rupture harmonieuse avec celle-ci. Le choix du bardage ou d'un revêtement en crépi, la nuance des essences et la disposition de ce nouvel espace permettent de jouer sur toutes les envies architecturales.



© Silverwood

«Le bois pour une extension est idéal car il apporte une touche naturelle sur un bâti en maçonnerie traditionnelle, sans parler des atouts thermiques et esthétiques. C'est le matériau de la modernité. Il faut vivre avec son époque.»





© Silverwood

Un nouvel espace s'offre à vous

Une extension repose sur l'agrandissement de la surface existante d'un bâtiment. Son principe consiste à réaliser une ossature bois accolée à la bâtisse existante. L'ossature bois permet de tenir des délais rapides : la durée des travaux après obtention du permis de construire oscille généralement entre 4 et 5 mois.

Trois possibilités s'offrent à vous pour réaliser une extension :

- **L'extension se greffe à votre habitation existante pour développer un volume en place.**
Exemples : un salon prolongé en pignon, une salle d'eau nichée dans un creux d'angle, une chambre de rez-de-chaussée prolongée et ramenée au plan d'une terrasse supérieure...
- **L'extension est dissociée votre maison et constitue un module annexe.**
Exemples : un atelier largement vitré, un salon en éventail ouvert sur jardin, une terrasse couverte d'une toiture galbée...

- **L'extension amorce ou relie votre habitation.**
Exemples : une zone de réception galbée et rapportée sur la façade principale, une cuisine-couloir largement vitrée et accolée à la longueur d'une façade, une serre reliant espace professionnel et privé...

Dans tous les cas, veillez à garantir un bon équilibre des formes, la fonctionnalité des flux, et la bonne intégration dans le paysage architectural en place.

Une extension de la maison ? Des travaux rapides et propres avec le bois !

En deçà de 20 m², une déclaration préalable de travaux effectuée en mairie suffit avant de vous lancer dans un projet d'extension. En revanche, pour toute surface supérieure à 20 m², pensez à effectuer une demande de permis de construire en mairie. Le droit à construire dépend du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dont la lecture renseigne sur la faisabilité du projet.

Bon à savoir

Depuis 2009, la loi Grenelle 2 a modifié le code de l'urbanisme. Il est désormais impossible de s'opposer à l'installation de production locale d'énergie renouvelable, de matériaux écologiques en façade et de toitures végétalisées. Profitez de cette disposition pour favoriser l'utilisation du bois, matériau écologique et renouvelable.



Véranda

Espace à vivre privilégié, la véranda à ossature bois valorisera intelligemment votre maison pour créer salon, salle de jeux, bibliothèque, salle à manger, atelier...

Le choix du bois dans la construction d'une véranda répond efficacement aux problématiques d'économie, de confort et de durabilité, et apportera à votre nouvel espace :

- une isolation thermique et phonique optimale
- la solidité, idéale pour les vérandas à profil porteur (toit en verre, en tuiles ou ardoises...)
- la durabilité grâce au bois
- l'atout appréciable d'un entretien aisé



© Thinkstock

Quelle exposition pour ma véranda ?

Exposition sud :
Idéal pour les vérandas d'hiver, dans le nord de la France

Une bonne façon d'emmagasiner la chaleur

Exposition est / sud-est :
Idéal pour les régions ensoleillées

Présent tôt le matin, le soleil se fait moins direct dans la journée, évitant la surchauffe.

Exposition nord :
Idéal pour les régions ensoleillées, l'été
Une solution intéressante pour combiner luminosité et chaleur limitée

Exposition ouest :
Souvent déconseillée
Elle entraîne des températures trop élevées l'été.

Pensez à la surélévation

«Pensez à la surélévation en bois ! Le toit représentant environ 30% des déperditions de chaleur, ce type de travaux permettra à votre habitation d'augmenter rapidement sa performance énergétique.»

Contrairement à l'extension en plan, la surélévation est une solution idéale pour agrandir sa maison sans toucher à l'espace au sol. Elle s'avère souvent l'unique solution en milieu urbain et offre l'avantage

- d'accroître les mètres carrés sans achat supplémentaire de foncier,
- d'apporter une plus-value à un bien existant,
- d'optimiser une acquisition ou un legs,
- d'obtenir à moindre coût de la surface supplémentaire lorsque des travaux de toiture sont de toute façon nécessaires

Très léger, le bois est un matériau idéal pour surélever votre habitation.

La surélévation peut être :

- Totale, avec l'ajout d'un étage supplémentaire. L'ajout d'un étage complet permet d'aménager un ou plusieurs volumes comme des pièces de vie, chambres, ou salon. Leur usage peut modifier l'agencement initial et l'architecture.
- Partielle (au-dessus du garage, des combles, d'une toiture-terrasse). La surélévation partielle abrite plus souvent un module à usage secondaire (bibliothèque, bureau, atelier, chambre d'amis, salle de jeux ou de sports...) dont l'accès ne modifie pas l'articulation interne.



© Benoît Teillet / Agence APA

DES AIDES

POUR MIEUX RÉNOVER

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments, c'est l'un des objectifs du Grenelle Environnement. Le secteur du bâtiment consomme plus de la moitié de l'énergie en France et participe à 40 % des émissions de gaz à effet de serre. Il doit réduire par 4 ses émissions d'ici 2050. La rénovation du parc immobilier ancien est une des solutions pour y parvenir. C'est pourquoi des aides et des incitations financières conséquentes vous sont aujourd'hui proposées pour vous aider à réaliser vos travaux de rénovation. Profitez-en !

Depuis le 1er novembre 2007, il existe une réglementation pour les logements existants dès qu'ils font l'objet d'amélioration. Elle fixe les exigences minimales sur les produits ou équipements mis en œuvre dans l'habitat au moment de la rénovation (isolation, chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, régulation, ventilation, éclairage). L'objectif est de renforcer la performance énergétique des constructions existantes.

Pour connaître toutes les mesures, consultez l'espace «Financer mon projet» sur le site de l'Ademe : <http://ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet> ou rendez-vous dans les espaces info-NRJ de l'ADEME.

DES PROFESSIONNELS

POUR VOUS ACCOMPAGNER

La qualité de la réalisation des travaux de rénovation est essentielle pour la réussite de votre projet. De nombreux professionnels sont à votre disposition pour garantir la bonne marche de ces travaux et assurer une bonne performance à votre habitation. Appuyez-vous sur leur expertise pour l'étude de votre projet, la réalisation du bilan énergétique de votre logement, et le choix des produits nécessaires à sa rénovation et la réalisation des travaux.

Trouver les professionnels proches de chez vous :

- Contactez les professionnels de la CAPEB, la FFB ou l'UFME proches de chez vous. Ils vous fourniront une liste de professionnels compétents :
capeb.fr
ffbatiment.fr
ufme.fr
- Vous pouvez également contacter les professionnels du réseau Expert Relais Bois, disponibles sur l'annuaire en ligne sur le site du commerce du bois : lecommercedubois.org

En savoir plus sur la rénovation bois et ses nombreux avantages :

- Découvrez des témoignages, des fiches pratiques et nombreuses vidéos réalisés pour tout savoir sur le bois : bois.com
- Rendez-vous sur le site de l'ademe pour financer vos projets : ecocitoyens.ademe.fr

Tout savoir
sur la rénovation :



Ce document vous est offert par :

